

Jean Bernabé  
Professeur émérite des Universités  
17, rue Homère de Chavigny  
97233, Schoelcher

Schoelcher, ce 11 février 2016

À

Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser le document ci-joint rédigé en ce jour emblématique du 13 décembre 2015. Je me suis permis de vous l'envoyer sur votre messagerie Internet de l'Assemblée Nationale, sans avoir la certitude qu'il vous est parvenu. Il concerne mon point de vue d'universitaire linguiste sur l'aménagement linguistique de la Martinique au service de l'épanouissement de nos concitoyens actuels et des générations futures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Jean Bernabé



BERN 168 1v

BERN 168 1v

Jean Bernabé

Professeur émérite des Universités

17, rue Honoré de Chavigny

97233, Schoelcher

Schoelcher, ce 11 février 2016

A

Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique

Monsieur le Président,

L'ai l'honneur de vous adresser le document ci-joint rédigé en ce jour  
emplématique du 13 décembre 2015. Je me suis permis de vous l'envoyer sur  
votre messagerie Internet de l'Assemblée Nationale, sans avoir la certitude qu'il  
vous est parvenu. Il concerne mon point de vue d'universitaire linguiste sur  
l'aménagement linguistique de la Martinique au service de l'épanouissement de  
nos concitoyens actuels et des générations futures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute  
considération.

Jean Bernabé



**Pour le développement des compétences linguistiques de la population martiniquaise au regard de son inscription dans l'aire caribéenne**

Par

Jean Bernabé

*En tant que martiniquais, j'ai écrit ce message avec l'intention de l'adresser au président de la CTM, mais il peut aussi concerner la Guyane et la Guadeloupe, avec les adaptations éventuelles qui s'imposeront.*

Schoelcher, ce 13 décembre 2015,

Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique,

La Martinique est concernée à ce jour de façon cruciale par deux couples de langues dont les enjeux sont différents et néanmoins complémentaires :

- d'une part, créole/français, devenues à titre égal langues maternelles de l'ensemble des Martiniquais, après une période où les deux étaient parlées par toute la population, tandis que l'usage du français était réservé aux couches favorisées de la société.

- d'autre part, anglais/espagnol, langues étrangères, qui, occupant une place importante dans la Caraïbe, sont de nature à ouvrir au monde notre réalité insulaire.

Tout créole étant en contact avec une langue dite standard, celle à laquelle le créole martiniquais est associé se trouve être le français. Le régime sociolinguistique dans lequel s'inscrivent ces deux langues relève de la **diglossie** et non pas du **bilinguisme** en raison de leur poids inégal. Cette situation s'explique par une dépendance originelle du créole par rapport au français, langue pourvoyeuse de son lexique. Le lexique créole détient néanmoins de riches potentialités pouvant le conduire à une certaine autonomie, sans laquelle ne peut que s'accroître le mécanisme de décréolisation, autrement dit de délitement. Ce phénomène est qualitatif et non pas quantitatif, car il concerne précisément la forme de la langue mais pas le nombre de ses locuteurs. Contrairement aux langues régionales de l'Hexagone, le créole connaît en effet une vitalité qui n'est pas menacée. Cela dit, il risque également d'être atteint dans ses structures phonétiques et syntaxiques, même si ces dernières relèvent d'une typologie non dépendante de celle du français. Notons qu'il serait contreproductif de viser une revitalisation du créole tout en stigmatisant ses locuteurs, en les accusant de parler un mauvais créole. Evitons les jugements de

Pour le développement des compétences linguistiques de la population martiniquaise au regard de son inscription dans l'aire caribéenne

Par

Jean Bernabé

En tant que martiniquais, j'ai écrit ce message avec l'intention de l'adresser au président de la CTM, mais il peut aussi concerner la Guyane et la Guadeloupe, avec les adaptations éditoriales qui s'imposent.

Schoelcher, ce 17 décembre 2012.

Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique,

La Martinique est concernée à ce jour de façon cruciale par deux couples de langues dont les enjeux sont différents et néanmoins complémentaires :

- d'une part, créole/français, devenues à titre égal langues maternelles de l'ensemble des Martiniquais, après une période où les deux étaient parlées par toute la population, tandis que l'usage du français était réservé aux couches favorisées de la société.
- d'autre part, anglais/espagnol, langues étrangères, qui occupent une place importante dans la Caraïbe, sont de nature à ouvrir au monde notre réalité insulaire.

Tout créole étant en contact avec une langue dite standard, celle à laquelle le créole martiniquais est associé se trouve être le français. Le régime sociolinguistique dans lequel s'inscrivent ces deux langues relève de la diglossie et non pas du bilinguisme, en raison de leur poids inégal. Cette situation s'explique par une dépendance originelle du créole par rapport au français, langue pourvoyeuse de son lexique. Le lexique créole détiendrait néanmoins de riches potentialités pouvant le conduire à une certaine autonomie, sans laquelle ne peut pas s'accrocher le mécanisme de décréolisation, autrement dit de déliement. Ce phénomène est qualitatif et non pas quantitatif, car il concerne précisément la forme de la langue mais pas le nombre de ses locuteurs. Contrairement aux langues régionales de l'Hexagone, le créole connaît en effet une vitalité qui n'est pas menacée. Cela dit, il risque également d'être atteint dans ses structures phonétiques et syntaxiques, même si ces dernières relèvent d'une typologie non dépendante de celle du français. Notons qu'il serait contre-productif de viser une revitalisation du créole tout en stigmatisant ses locuteurs, en les accusant de parler un mauvais créole. Evitons les jugements de

valeur ! Il n'y a pas du bon et du mauvais créole, il y a du créole ! Il n'empêche qu'une évolution s'impose au bénéfice de l'épanouissement individuel et collectif des Martiniquais. Il en ressort que faire passer la relation écolinguistique unissant nos deux langues, qualifiables de **co-maternelles**, du régime de la diglossie à celui du bilinguisme implique la mise en oeuvre de moyens propres à insuffler une nouvelle dynamique au créole, langue située manifestement en position de faiblesse, voire minorée. Par ailleurs, la langue française n'est pas sans poser problème. Parce que jouant un rôle majeur dans la promotion sociale, elle doit cesser d'être élitaire pour faire l'objet d'une meilleure intégration dans les couches sociales défavorisées. Le couple français-créole ne peut que gagner à un aménagement linguistique adéquat et novateur.

Quoique située géographiquement dans la Caraïbe, la Martinique en est pratiquement coupée, au plan linguistique. Le rôle de l'Ecole dans l'apprentissage de l'anglais et de l'espagnol reste en effet captif d'une pédagogie archaïque qui affecte l'ensemble des régions hexagonales et d'Outre-Mer. Par ailleurs, la Martinique, territoire créolophone et francophone, peut et doit travailler non seulement à la revitalisation du créole et à la promotion de sa scolarisation dans les territoires où il existe, mais aussi à la diffusion du français dans la Caraïbe, démarche qui ne peut que développer le tourisme dans son champ linguistique.

Tous les enjeux (scolarisation et redynamisation du créole, meilleure intégration du français, développement des compétences en anglais et en espagnol, promotion de la créolophonie et de la francophonie dans la Caraïbe), indispensables à l'épanouissement de la Martinique, requièrent une action pertinente dénuée de tout aspect plus clinquant qu'efficace, comme en témoigne, par exemple, l'obsession politicienne d'une académie créole. La création par Richelieu en 1635 de l'Académie française a correspondu à la volonté de préserver, d'exalter et pour ainsi dire de sacraliser une langue censée parvenue à son plein développement. Tel n'est évidemment pas le cas du créole qu'une telle institution ne pourrait que vouer à un traitement autoritariste et arrogant en rupture d'avec l'élan collectif nécessaire à sa relance. L'aménagement linguistique ne peut certes se limiter au créole, mais ne saurait non plus l'ignorer, compte tenu de la spécificité ethnoculturelle martiniquaise, initiée au XVIIème siècle sous les auspices du processus de créolisation. Il en ressort que, langue structurellement menacée au sein de l'espace caribéen, le créole doit constituer, en dehors de tout esprit identitariste, le foyer emblématique de l'action pédagogique devant englober l'ensemble des quatre langues concernées et dont il importe de préserver l'idiomaticité, contre toute tentative de hiérarchisation minorante.

valent ! Il n'y a pas du bon et du mauvais créole, il y a du créole ! Il n'empêche  
 qu'une évolution s'impose au bénéfice de l'épanouissement individuel et  
 collectif des Martiniquais. Il en ressort que faire passer la relation  
 écolinguistique unissant nos deux langues, qualifiables de co-maternelles, du  
 régime de la diglossie à celui du bilinguisme implique la mise en oeuvre de  
 moyens propres à insufler une nouvelle dynamique au créole, langue située  
 manifestement en position de faiblesse, voire minorée. Par ailleurs, la langue  
 française n'est pas sans poser problème. Parce que jouant un rôle majeur dans la  
 promotion sociale, elle doit cesser d'être élitaine pour faire l'objet d'une  
 meilleure intégration dans les couches sociales dévalorisées. La coupe français-  
 créole ne peut que gagner à un aménagement linguistique adéquat et novateur.

Quelques sites géographiquement dans la Caraïbe, la Martinique en est  
 pratiquement coupée, au plan linguistique. Le rôle de l'École dans  
 l'apprentissage de l'anglais et de l'espagnol reste en effet capoté d'une pédagogie  
 archaïque qui affecte l'ensemble des régions hexagonales et d'Outre-Mer. Par  
 ailleurs, la Martinique, territoire créolophone et francophone, peut et doit  
 travailler non seulement à la revitalisation du créole et à la promotion de sa  
 scolarisation dans les territoires où il existe, mais aussi à la diffusion du français  
 dans la Caraïbe, démarche qui ne peut que développer le tourisme dans son  
 champ linguistique.

Tous les enjeux (scolarisation et redynamisation du créole, meilleure  
 intégration du français, développement des compétences en anglais et en  
 espagnol, promotion de la créolophonie et de la francophonie dans la Caraïbe),  
 indispensables à l'épanouissement de la Martinique, requièrent une action  
 pertinente dénuée de tout aspect plus clinquant qu'efficace, comme en témoigne  
 par exemple, l'obsession politicienne d'une académie créole. La création par  
 Richérou en 1955 de l'Académie française a correspondu à la volonté de  
 préserver, d'exalter et pour ainsi dire de sacrifier une langue conçue parvenue à  
 son plein développement. Tel n'est évidemment pas le cas du créole qu'une telle  
 institution ne pourrait que vouer à un traitement autoritaire et étroit en  
 rupture d'avec l'élan collectif nécessaire à sa relance. L'aménagement  
 linguistique ne peut certes se limiter au créole, mais ne saurait non plus  
 l'ignorer, compte tenu de la spécificité ethnoculturelle martiniquaise, initiée au  
 XVIII<sup>e</sup> siècle sous les auspices du processus de créolisation. Il en ressort que  
 langue structurellement menacée au sein de l'espace caribéen, le créole doit  
 construire, en dehors de tout esprit identitariste, le foyer emblématique de  
 l'action pédagogique devant englober l'ensemble des quatre langues concernées  
 et dont il importe de préserver l'identité, contre toute tentative de  
 hiérarchisation minime.

De toutes ces remarques préliminaires, il ressort que la dénomination la plus idoine pour un organisme régional dédié à la réalisation des objectifs précédemment évoqués doit être la suivante : **Office Martiniquais pour l'Aménagement Linguistique en Espace Créolophone** (OMALEC). La création et la mise en relation de structures homologues relevant des divers territoires créolophones ne pourraient que renforcer la démarche locale. Au-delà de la présentation générale des objectifs, il conviendra désormais de les approfondir et de les décliner, puis de définir les méthodes et les domaines d'action de cet office, étant entendu que ce sont les points de vue, soumis à dialogue et concertation, des spécialistes qui doivent éclairer les élus.

Dans l'attente de votre réaction et d'une rencontre avec des linguistes en vue de concrétiser un tel projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Jean Bernabé



De toutes ces remarques préliminaires, il ressort que la dénomination la plus idoine pour un organisme régional dédié à la réalisation des objectifs précédemment évoqués doit être la suivante : Office Martiniquais pour l'Aménagement Linguistique en Espace Créolophone (OMALEC). La création et la mise en relation de structures homologues relevant des divers territoires créolophones ne pourraient que renforcer la démarche locale. Au-delà de la présentation générale des objectifs, il conviendrait désormais de les approfondir et de les décliner, puis de définir les méthodes et les domaines d'action de cet office, étant entendu que ce sont les points de vue, soumis à dialogue et concertation, des spécialistes qui doivent éclairer les élus.

Dans l'attente de votre réaction et d'une rencontre avec des linguistes en vue de concrétiser un tel projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Jean Bonaldi

